



MAIRIE  
DE  
DRAILLANT

Heures d'ouverture :  
Lu et Ma : 13h30 - 17h  
Me : 9h - 12h  
Ve : 14h - 18h

E-Mail : [mairie.draillant@orange.fr](mailto:mairie.draillant@orange.fr)

74550

☎ 04.50.72.40.91 📠 04.50.72.29.16

**COMPTE-RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du lundi 11 janvier 2021**

Présents : BERNADON Bernadette, BUFFET Emmanuelle, DE ZUTTER Grégory, DREVON Amandine, DUCHEMIN Patrick, GENOUD Pascal, IRSCHFELD Stéphane, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle, PONCET Jean-Marc, PRETI Julie, TAPIE Stéphane.

Absents excusés : LACROIX Benoît, MAURICE Claude

Pouvoir de Benoît LACROIX à Pascal GENOUD

Madame Amandine DREVON a été désignée secrétaire de séance.

---

Le compte rendu de la séance du 07 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

**AUTORISATION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général de collectivités : « Jusqu'à l'adoption du budget et avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

Montant budgété – dépenses d'investissement 2021 : 70.615,00 € (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts »).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 17.653,00 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les propositions de Monsieur le Maire.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL – CHABLAIS INTER EMPLOI**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire, lors d'absences du personnel, de procéder à son remplacement. Il propose de renouveler la convention de mise à disposition de personnel avec l'Association intermédiaire conventionnée Chablais Inter Emploi.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention et autorise le Maire à signer la convention.

## **CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES**

Monsieur le Maire explique que le décret n° 2018-689 du 1<sup>er</sup> août 2018 impose aux administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne.

La commune a donc signé une convention avec la trésorerie principale de Thonon afin de se mettre en conformité avec l'arrêté. Ce service, destiné aux utilisateurs de la cantine et la garderie, devrait intervenir dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

Réunion du Conseil municipal programmée le lundi 8 février 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,  
Pascal GENOUD